

LE PAYS DU MONT-BLANC SE MOBILISE POUR ANTICIPER LES CONSÉQUENCES NÉGATIVES DE LA « SUR FRÉQUENTATION » DANS LES ESPACES NATURELS

Un premier pas fondateur vers la cohabitation des usages en montagne

La fréquentation de la montagne évolue

Avec la diversification des pratiques sportives (VTT électrique, trail, etc.) et l'augmentation du nombre de pratiquants, le dérangement des espèces naturelles est de plus en plus fréquent. La pression de la prédation sur les activités pastorales augmente, et nécessite une protection accrue des troupeaux. La cohabitation des différentes activités dans les espaces naturels en devient délicate.

Un engagement politique fort est donc aujourd'hui indispensable pour permettre aux alpagistes de travailler dans de bonnes conditions et à la faune sauvage de se reproduire en toute quiétude (Tétras lyre, Lagopède, etc.), tout en préservant la qualité des activités touristiques et sportives au Pays du Mont-Blanc.

Un groupe de travail pour trouver des solutions

Le 26 avril 2022, un groupe de travail sur les usages des espaces naturels a vu le jour dans le but d'anticiper les problèmes liés à la sur-fréquentation et aux mauvais comportements en montagne. 16 représentants des communes et des offices de tourisme se sont réunis et ont partagé la volonté d'agir rapidement sur la question, sur l'ensemble du territoire des communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et du Pays du Mont-Blanc.

« L'objectif n'est pas de limiter l'activité touristique, vitale pour notre territoire. Il est nécessaire aujourd'hui d'orienter et de canaliser la fréquentation pour préserver les zones les plus fragiles et permettre à nos agriculteurs de travailler dans des conditions tenables »,
explique Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB.

« Pour cela, il nous faut travailler notamment sur les itinéraires, et séparer les usages s'il y a des risques de conflits ou d'accidents, en hiver comme dans les autres saisons ».

Des premières mesures prêtes pour l'hiver 2022

Un groupe de travail élargi a été créé avec élus, des représentants des Offices de Tourisme, des spécialistes de l'environnement (Asters, Fédération de chasse, etc.), du monde agricole (Société d'Economie Alpestre, Société d'Intérêt Collectif Agricole), des sociétés de remontées mécaniques, des professionnels des loisirs en montagnes (écoles de ski, accompagnateurs en montagne, etc.). Il se réunira à nouveau d'ici début juin **pour caler une méthode permettant d'identifier les zones de montagne qui sont vulnérables et caractériser leur fréquentation, pour chaque saison.** La méthode sera ensuite utilisée par chaque commune pour analyser les espaces naturels en montagne, d'ici octobre. Les zones les plus fragiles qui méritent des actions immédiates seront répertoriées.

Les résultats seront partagés cet automne, ce qui permettra de mettre en place **une première batterie de mesures pour l'hiver 2022.** L'objectif de ce travail collectif est d'harmoniser les règles à l'échelle de toutes les communes du Pays du Mont-Blanc, afin de faciliter la compréhension par tous les utilisateurs des espaces naturels et de permettre à chacun de continuer à pratiquer la montagne en la préservant.